

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

La compagnie Première Insurance Solutions Inc. n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

9 mai 2012

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs que la compagnie Première Insurance Solutions Inc. (www.onlygreatrates.com) n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario.

Première Insurance Solutions Inc. a fait la publicité de ses services sur Kijiji, un site web de petites annonces locales.

Cette société n'est ni associée ni liée à Premier Financial Group Incorporated ou à Premier Financial Planning Services Inc., deux compagnies d'assurance qui détiennent des permis délivrés par la CSFO.

Les consommateurs qui souscrivent de l'assurance auprès d'agents ou d'assureurs qui ne sont pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#) et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurances autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une liste complète des [compagnies d'assurance](#) et des [agents autorisés](#) à exercer leurs activités en Ontario ainsi que [des conseils sur les façons d'éviter les arnaques en assurance-automobile](#).

Les consommateurs doivent savoir que les agents et courtiers d'assurance autorisés n'exigent aucuns frais pour établir un contrat d'assurance auto personnelle.

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance.

PERSONNES-RESSOURCES

Demandes de la part des médias

Kristen Rose
416-226-7803
kristen.rose@fsco.gov.on.ca

Questions du public

1-800-668-0128